



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pollution atmosphérique

Question écrite n° 54389

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'augmentation des gaz à effet de serre. 9 % des Français seulement savent que le logement, plus encore que les bureaux, est un grand consommateur d'énergie, à l'origine du réchauffement de la planète. Pour inverser la tendance, certaines villes de France ont organisé des campagnes d'actions afin de sensibiliser la population à ce problème. Ces mesures se traduisent par des conseils et des dispositifs incitatifs qui persuadent les ménages d'isoler correctement leur habitat et ainsi consommer moins d'énergie. La nécessité absolue de diminuer notre consommation énergétique et l'obligation de protéger la couche d'ozone, de plus en plus fragilisée par les gaz à effet de serre avec toutes les retombées préjudiciables que cela induit au niveau de la santé et celui de la nature, doivent inciter le Gouvernement à promouvoir des campagnes efficaces de mesures auprès de la population. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin d'enrayer la propension du tout gaspillage énergétique qui nuit gravement à notre santé et à notre environnement.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'augmentation des gaz à effet de serre. Le gouvernement français a lancé en 2003, via l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une campagne de sensibilisation de trois ans auprès du grand public concernant le climat et l'énergie : « Économie d'énergie, faisons vite, ça chauffe » dotée d'un budget total de neuf millions d'euros. Cette campagne prolonge une autre campagne lancée en 2002. Elle s'est déclinée en plusieurs actions : publicité à la télévision, à la radio et sur Internet et actions de terrain. Afin de relayer cette campagne d'intérêt général des partenariats « planète gagnante » vise à associer des entreprises fortement présentes auprès du grand public (distribution, transport public...). Sur la période 2001-2004, l'ADEME a cofinancé, à hauteur de quinze millions d'euros, avec l'appui des collectivités locales, la création et le fonctionnement de plus de 160 « espaces info-énergie » dédiés à l'information et au conseil en énergie aux particuliers. Une évaluation réalisée en 2003 montre qu'une décision d'investissement a été prise par un particulier sur quatre. La généralisation de l'étiquette européenne à sept classes colorées de A à G et à index, comme inscrite dans le plan climat, aux véhicules et aux bâtiments, est également une source d'information du public à la maîtrise de l'énergie et à la limitation des émissions de Co2. Par ailleurs, les programmes scolaires intègrent progressivement des notions relatives à l'effet de serre, soit dans le cadre d'un enseignement obligatoire en sciences et vie de la terre, soit comme composante de l'éducation à l'environnement pour un développement durable. Un sondage annuel réalisé à la demande de l'ADEME depuis 2000 montre l'évolution de perception de l'enjeu climatique : l'effet de serre est désormais une certitude de mieux en mieux partagée, même si elle reste encore mal expliquée et mal comprise. La nécessité d'un changement des modes de vie pour réduire les émissions est partagée par la majorité des Français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54389

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10357

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10838